Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PLACE PIERRE GOUJON
01000 BOURG EN BRESSE

LE REGISTRE DU COMMERCE SUR MINITEL: 08 36 29 11 22

R E C E P I S S E D E D E P O T

SELARL CLARENCE KOCH

12 QUAI GENERAL SARRAIL

69006 LYON

V/REF :
N/REF : 85 B 230 / A-2865

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 22/10/97, SOUS LE NUMERO A-2865,

ACTE S.S.P. EN DATE DU 20/10/97
APPORT PARTIEL D ACTIF A LA SARL "PIROUX INDUSTRIE" AU CAPITAL DE 50 000 FRS
DONT LE SIEGE EST A TREFFORT CUISIAT, ZONE INDUSTRIELLE DE LUCINGES
RCS BOURG B 412 842 239

... CONCERNANT LA SOCIETE
CMP HOLDING
SOCIETE ANONYME
ZA DE LUCINGES
TREFFORT CUISIAT
01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

R.C.S BOURG-EN-BRESSE B 333 158 277 (85 B 230)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société "CMP HOLDING", société anonyme au capital de 1.500.000 francs, dont le siège social est à 01370 TREFFORT CUISIAT, Z.A. de Lucinges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro BOURG EN BRESSE B 333 158 277.

Ladite société représentée par Monsieur David PIROUX en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 9 juillet 1997.

DE PREMIERE PART

ET :

La société "PIROUX INDUSTRIE", société à responsabilité limitée au capital de 50.000 francs, dont le siège social est à 01370 TREFFORT CUISIAT, Zone Industrielle de Lucinges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro BOURG EN BRESSE B 412 842 239.

Ladite société représentée par Monsieur Michel PIROUX en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 9 juillet 1997.

DE SECONDE PART

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif de la société CMP HOLDING à la société PIROUX INDUSTRIE faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit.

EXPOSE

I. - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE CMP HOLDING.

La société CMP HOLDING (antérieurement dénommée "PIROUX INDUSTRIE") est une société anonyme ayant pour objet tout ce qui concerne la mécanique générale, la mécano-soudure et la construction de remorques.

Dans le cadre de cet objet, elle a développé les activités suivantes :

- Une activité de mécanique générale, découpe au laser, tôlerie, mécano-soudure ;
- Et une activité de cintrage et de transformation de tubes dont la spécificité permet de la distinguer et de la considérer comme autonome de la précédente.

Sa durée est de quatre-vingt-dix neuf années ayant commencé à courir le 3 juillet 1985 pour se terminer le 2 juillet 2084.

Son capital social est de 1.500.000 francs divisé en quinze mille actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Le siège social de la société CMP HOLDING est fixé à 01370 TREFFORT CUISIAT, Z.A. de Lucinges et elle dispose de deux établissements secondaires, savoir :

- L'un à 01000 BOURG EN BRESSE, avenue Arsène d'Arsonval et rue Joseph Jacquard, affecté particulièrement à l'activité de cintrage de tubes ;
- Et l'autre à 69120 VAULX EN VELIN, Z.A. EST, 4, rue des Alpes.

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1997 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996, dernier exercice social.

La société CMP HOLDING a trois sociétés filiales, savoir :

- La société C L T - GROUPE PIROUX dont elle détient la totalité des parts composant le capital social et dont l'objet est le cintrage et la transformation de tubes ;
- La société PIROUX INDUSTRIE dont elle détient la totalité des parts composant le capital social et dont il est parlé ci-après ;
- Et la société PIROUX TRAITEMENT DE SURFACE dont elle détient quatre-vingt quinze pour cent du capital social et dont l'objet est le traitement de surface de tous matériaux et notamment des métaux et matières plastiques, par sablage, découpage, grenaillage, polissage, peinture, vernissage, métallisation et autres, par tous moyens mécaniques, chimiques, thermiques, électrolytiques ou autres et le montage et l'assemblage de pièces.

II. - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE PIROUX INDUSTRIE.

La société PIROUX INDUSTRIE est une société à responsabilité limitée ayant pour objet la mécanique générale, la tôlerie, la mécano-soudure, la peinture et la découpe au laser.

Le capital social s'élève à 50.000 francs et il est divisé en cinq cents parts de cent francs, entièrement libérées et détenues par la société CMP HOLDING.

La société PIROUX INDUSTRIE a été constituée suivant acte sous seing privé en date à TREFFORT CUISIAT du 20 juin 1997, enregistré à la Recette de BOURG SUD le 25 juin 1997 Bord. 233/5 F° 84. Elle n'a encore arrêté aucun bilan.

La société PIROUX INDUSTRIE ne détient aucune participation dans la société CMP HOLDING.

III. - MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF.

Le présent apport partiel d'actif s'inscrit dans un cadre global de filialisation des activités du groupe PIROUX, chaque branche autonome d'activité étant isolée dans une structure juridique propre afin d'en faciliter la gestion.

Cette filialisation des activités répond à un souci de bonne gestion et de délimitation des risques d'exploitation, activité par activité, et elle facilitera également la diversification des interventions de la société holding en facilitant d'éventuelles prises de participation ultérieures dans d'autres activités.

IV. - BASES DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF.

Il a été établi une situation comptable de la société CMP HOLDING à la date du 30 juin 1997.

Les inventaire et bilan ont servi à déterminer, d'une part, les éléments d'actif qui seront apportés à la société PIROUX INDUSTRIE au titre de l'apport partiel d'actif et, d'autre part, la rémunération de l'apport partiel d'actif consenti par la société CMP HOLDING.

La société CMP HOLDING et la société PIROUX INDUSTRIE conviennent de fixer la date d'effet de l'apport partiel d'actif au 1er juillet 1997.

V. - ADOPTION DU REGIME DES SCISSIONS.

De convention expresse, la société CMP HOLDING et la société PIROUX INDUSTRIE déclarent vouloir faire application de l'article 388-1 de la loi 66-537 du 24 juillet 1966 et soumettre le présent apport d'une branche autonome d'activité aux dispositions des articles 382 à 386 de la même loi (régime des scissions), ainsi qu'à celles du présent acte.

CELA EXPOSE, les soussignés, ès-qualités, ont fixé de la manière suivante les apports et conditions de l'apport partiel d'actif par la société CMP HOLDING à la société PIROUX INDUSTRIE.

APPORT PARTIEL D'ACTIF

La société CMP HOLDING fait apport, à titre d'apport partiel d'actif, sous les conditions ordinaires et de droit, à la société PIROUX INDUSTRIE, ce qui est accepté par son représentant, ès-qualités, des éléments d'actif ci-après, limitativement énumérés et évalués, savoir : La branche autonome d'activité relative à la partie industrielle de son activité concernant la mécanique générale, la tôlerie, la mécano-soudure, la peinture et la découpe au laser, comprenant, savoir :

1. Les éléments incorporels suivant :

   - La clientèle et l'achalandage y attachés ;
   - Le droit au bail dont bénéficie la société CMP HOLDING des locaux nécessaires à l'exercice de son activité de mécanique générale, tôlerie, mécano-soudure, peinture et la découpe au laser, situés à 01370 TREFFORT CUISIAT, Zone Industrielle de Lucinges et à 69120 VAULX EN VELIN, Z.A. EST, 4, rue des Alpes ; les baux dont il s'agit sont ci-après plus amplement décrits.

   L'ensemble desdits éléments incorporels évalués à la somme de sept millions de francs, ci 7.000.000,00 F

2. Les droits d'exploitation des logiciels et progiciels nécessaires à l'exploitation de cette activité, décrit et estimé article par article en un état demeuré joint et annexé aux présentes (Annexe numéro 1 page 1), certifié véritable par l'apporteur, le tout d'une valeur de deux cent quarante quatre mille sept cent vingt quatre francs quatre-vingt trois centimes, ci ..... 244.724,83 F

3. Les installations, agencements et aménagements des bâtiments nécessaires à l'exploitation de cette activité, décrit et estimé article par article en un état demeuré joint et annexé aux présentes (Annexe numéro 1 page 1), certifié véritable par l'apporteur, le tout d'une valeur de deux cent trente deux mille cent trente sept francs vingt-quatre centimes, ci ..... 232.137,24 F

4. L'ensemble du matériel et de l'outillage servant à l'exploitation de cette activité, décrit et estimé article par article en un état demeuré joint et annexé aux présentes (Annexe numéro 1 pages 4 et 5), certifié véritable par l'apporteur, le tout d'une valeur d'un million six cent soixante six mille cinq cent quarante et un francs quatre-vingt dix-huit centimes, ci ..... 1.666.541,98 F

5. Les installations, agencements et aménagements nécessaires à l'exploitation de cette activité, décrit et estimé article par article en un état demeuré joint et annexé aux présentes (Annexe numéro 1 page 6), certifié véritable par l'apporteur, le tout d'une valeur de cinq cent quarante huit mille cent vingt francs cinquante cinq centimes, ci ..... 548.120,55 F

6. Le matériel de transport servant à l'exploitation de cette activité, décrit et estimé article par article en un état demeuré joint et annexé aux présentes (Annexe numéro 1 page 6), certifié véritable par l'apporteur, le tout d'une valeur de quatre cent soixante huit mille trois cent six francs huit centimes, ci ..... 468.306,08 F

7. Le matériel de bureau et le matériel informatique servant à l'exploitation de cette activité, décrit et estimé article par article en un état demeuré joint et annexé aux présentes (Annexe numéro 1 page 7 et 8), certifié véritable par l'apporteur, le tout d'une valeur de cent quatre vingt huit mille deux cent vingt huit francs vingt sept centimes, ci ..... 188.228,27 F

8. Le mobilier servant à l'exploitation de cette activité, décrit et estimé article par article en un état demeuré joint et annexé aux présentes (Annexe numéro 1 page 8), certifié véritable par l'apporteur, le tout d'une valeur de huit cent quarante six francs vingt huit centimes, ci 846,28 F

A reporter ..... 10.348.905,23 F

Report	10.348.905,23 F
9. Un apport de numéraire s'élevant à mille quatre-vingt-quatorze francs et soixante dix sept centimes, ci	1.094,77 F
Total de l'évaluation des biens apportés par la société CMP HOLDING à la société PIROUX INDUSTRIE : Dix millions trois cent cinquante mille francs, ci	10.350.000,00 F

PASSIF

De convention expresse, il est convenu que la société PIROUX INDUSTRIE ne prend à sa charge aucun passif de la société CMP HOLDING.

REMUNERATION DES APPORTS

Les apports qui précèdent représentent une valeur de 10.350.000,00 F.

En conséquence, lesdits apports seront rémunérés par l'attribution à la société CMP HOLDING de cent trois mille cinq cents parts (103.500 parts) de cent francs chacune numérotées de 501à 104.000, entièrement libérées, de la société PIROUX INDUSTRIE qui procédera à une augmentation de son capital social.

ORIGINE DE PROPRIETE - HISTORIQUE DE LA SOCIETE CMP HOLDING

1. Dans le courant de l'année 1979, Monsieur Michel PIROUX a créé un fonds artisanal et commercial de "mécanique générale, mécano-soudure, construction de remorques" sis et exploité à TREFFORT CUISIAT (Date de commencement d'exploitation : 1er décembre 1979).

   Pour l'exploitation de ce fonds, Monsieur Michel PIROUX a été immatriculé au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro A 317 687 168.

2. Suivant acte S.S.P. en date à TREFFORT CUISIAT du 3 avril 1985, enregistré à BOURG EN BRESSE le 29 avril 1985, bord. 281 n° 41, Monsieur et Madame Michel PIROUX ont donné ce fonds en location-gérance à la SOCIETE D'EXPLOITATION M. PIROUX, S.A.R.L. au capital de 50.000 francs, ayant son siège à TREFFORT CUISIAT, immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro B 333 158 277.

   Cette location-gérance a été consentie pour une durée d'une année à compter du 1er avril 1985, reconductible d'année en année.

3. Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 avril 1989, les associés de la SOCIETE D'EXPLOITATION M. PIROUX ont décidé :

   - D'augmenter le capital social pour le porter à 250.000 francs ;
   - De modifier la dénomination sociale en "PIROUX INDUSTRIE"
   - Et de transformer la société en société anonyme, sans création d'un être moral nouveau.

4. Suivant acte sous seing privé en date du 8 août 1992, enregistré à BOURG NORD le 14 août 1992 n° 7 bord. 361, la société PIROUX INDUSTRIE a acquis de Monsieur Jean Luc GUICHON, demeurant à VIRIAT (Ain), "La Cambuse", les éléments de son fonds de commerce de mécanique générale, entretien, réparation, soit l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et le mobilier, à l'exclusion du droit au bail, pour lequel Monsieur GUICHON était immatriculé au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro A 327 338 778.

   Cette vente a eu lieu moyennant un prix payé comptant.

5. Suivant contrat d'apport en date du 1er septembre 1992, Monsieur et Madame Michel PIROUX ont fait apport à la société PIROUX INDUSTRIE de l'ensemble des biens professionnels, composant l'entreprise individuelle créée par Monsieur Michel PIROUX, soit :

   - Le fonds artisanal et commercial de "mécanique générale, mécano-soudure, construction de remorques", exploité par la société PIROUX INDUSTRIE en vertu de l'acte de location-gérance ci-dessus rappelé ;
   - Et diverses créances.

   Le tout selon la consistance desdits biens arrêtée à la date du 31 janvier 1992 et à charge pour la société PIROUX INDUSTRIE de faire son affaire personnelle aux lieu et place de Monsieur PIROUX du passif de l'entreprise, à la même date du 31 janvier 1992.

6. Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 septembre 1992, les actionnaires de la société PIROUX INDUSTRIE ont décidé :

   - De porter le montant du capital social de 250.000 francs à 1.000.000 francs par incorporation d'une somme de 750.000 francs prélevée sur la réserve ;
   - D'évaluer à 500.000 francs le montant de l'apport net fait par Monsieur et Madame Michel PIROUX au moyen de l'apport ci-dessus relaté du fonds artisanal créé par Monsieur Michel PIROUX, ainsi que sa rémunération par 5.000 actions nouvelles de 100 francs chacune ;
   - Et de fixer ainsi le montant du capital social à 1.500.000 francs.

7. Suivant acte S.S.P. en date à TREFFORT CUISIAT du 16 avril 1994 et à LYON du 25 avril 1994, enregistré à LYON EST le 28 avril 1994 F° 51 bord. 13517, la société PIROUX INDUSTRIE a acquis de Maître SABOURIN, ès-qualités de mandataire à la liquidation judiciaire de la société "ETABLISSEMENTS CHABANOL", le fonds de tôlerie, chaudronnerie, tuyauterie, mécanique générale, installations industrielles et toutes constructions mécaniques, sis et exploité pas cette société à VAULX EN VELIN (Rhône), 4, rue des Alpes.

   Le prix a été payé comptant et quittancé dans l'acte.

8. Dans le cadre de son objet social et par souci de développement et de diversification, la société PIROUX INDUSTRIE a développé une activité de cintrage et transformation de tubes dans l'atelier de production loué à cet effet à BOURG EN BRESSE, avenue Arsène d'Arsonval et rue Joseph Jacquard, à compter du 22 janvier 1996.

9. Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juillet 1997, les actionnaires de la société PIROUX INDUSTRIE ont décidé de modifier la dénomination de la société PIROUX INDUSTRIE en "CMP HOLDING".

BAUX DES LOCAUX D'EXPLOITATION

La branche autonome d'activité apportée est exploitée dans des locaux sis à 01370 TREFFORT CUISIAT, Zone industrielle de Lucinges, d'une part, et à 69120 VAULX EN VELIN, Z.A. EST, 4, rue des Alpes, d'autre part, en vertu des baux ci-après relatés.

01370 TREFFORT CUISIAT - Zone industrielle de Lucinges

La société CMP HOLDING est locataire de divers bâtiments à usage industriel, sis sur la commune de TREFFORT CUISIAT, Zone industrielle de Lucinges, appartenant à la S.C.I. LE NACARTAN, ayant son siège social à TREFFORT CUISIAT, en vertu de des faits et actes suivants.

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juillet 1986, la S.C.I. LE NACARTAN a donné à bail à loyer à la société CMP HOLDING (alors dénommée société PIROUX INDUSTRIE), un tènement immobilier situé sur la commune de TREFFORT CUISIAT (Ain), Z.A. de Lucinges, comprenant divers bâtiments à usage artisanal et industriel.

Cette location a été consentie pour une durée de NEUF années du 1er juillet 1986 au 30 juin 1995.

Le loyer annuel d'origine avait été fixé à 240.000 francs hors taxe, payable mensuellement et stipulé révisable à la fin de chaque période triennale dans les conditions légales.

La S.C.I. LE NACARTAN ayant réalisé une extension des locaux loués à la société CMP HOLDING (alors dénommée société PIROUX INDUSTRIE), il a été convenu, par un premier avenant en date du 1er juillet 1988, de porter le loyer annuel à la somme de 340.000 francs hors taxe.

Puis, la S.C.I. LE NACARTAN ayant réalisé une nouvelle extension des locaux loués à la société CMP HOLDING (alors dénommée société PIROUX INDUSTRIE), il a été convenu, par un deuxième avenant en date du 7 novembre 1991, de porter le loyer annuel à la somme de 840.000 francs hors taxe, payable mensuellement à terme le dernier jour de chaque mois. En outre, ce loyer a été stipulé révisable annuellement par indexation sur l'indice du coût de la construction, l'indice de base retenu étant celui du deuxième trimestre 1991, soit 992.

Le bail consenti par la S.C.I. LE NACARTAN à la société CMP HOLDING (alors dénommée société PIROUX INDUSTRIE) étant arrivé à expiration le 30 juin 1995 et la S.C.I. LE NACARTAN ayant réalisé une nouvelle extension des locaux loués à la société CMP HOLDING (alors dénommée société PIROUX INDUSTRIE), soit un entrepôt clos et couvert d'une surface utile de 600 mètres carrés, la S.C.I. LE NACARTAN et la société CMP HOLDING (alors dénommée société PIROUX INDUSTRIE) ont, par avenant de renouvellement en date du 27 juin 1996, renouvelé le bail dont il s'agit pour une nouvelle durée de neuf années du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2004.

Ce renouvellement a eu lieu moyennant le loyer annuel hors taxe de NEUF CENT QUATRE VINGT MILLE francs, payable mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois, applicable à compter du 1er janvier 1996.

Ce loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire de la date d'effet renouvellement en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Le nouveau montant applicable aux termes de l'année civile à courir, sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

1.- Le montant du loyer initial ;
2.- L'indice du trimestre ayant servi à établir ce montant ;
3.- Et l'indice du trimestre anniversaire.

Il est précisé, à cet égard, que le montant initial du loyer ci-dessus fixé a été déterminé en prenant pour base l'indice du quatrième trimestre 1995, soit 1013.

Ce montant restera en vigueur pendant toute l'année en cours.

Le nouveau montant du loyer sera exigible dès la première échéance qui suivra la date de révision, sans qu'il soit besoin d'aucune notification préalable.

Un avenant de subrogation sera signé dès que le présent apport partiel d'actif deviendra définitif, ainsi qu'il est plus loin.

69120 VAULX EN VELIN - Z.A. EST, 4, rue des Alpes

La société CMP HOLDING est locataire d'un ensemble immobilier sis à 69120 VAULX EN VELIN, Z.A. EST, 4, rue des Alpes, appartenant à la société INTER-COOP, société anonyme à capital et personnel variables, dont le siège est à NANTERRE (Hauts de Seine), Parc de la Défense, 33, rue des Trois Fontanot.

Cette location a été consentie pour une durée de neuf années du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2004.

Elle a été consentie moyennant le loyer annuel hors taxe de cinq cent mille francs, T.V.A. en sus, stipulé révisable chaque année, à la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction, l'indice de référence étant celui du premier trimestre 1995, soit 1017.

Audit bail, il est notamment stipulé ce qui suit littéralement rapporté :

Le preneur ne pourra céder son droit au présent bail sans le consentement écrit du bailleur.

Toutefois, il pourra librement consentir une cession du bail à son successeur dans son commerce.

.....

Dans tous les cas de cession ou de sous-location, le preneur demeurera garant solidaire de son cessionnaire ou sous-locataire pour le paiement du loyer et de l'exécution des conditions du bail ; et cette obligation de garantie s'étendra à tous les cessionnaires ou autres titulaires successifs occupant ou non les lieux.

Conformément aux dispositions ci-dessus rapportés, la cession de droit au bail résultant du présent apport partiel d'actif n'a pas à être autorisée préalablement par le propriétaire. Il lui en sera donné connaissance dès que ledit apport partiel deviendra définitif.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le transfert de propriété et de jouissance se produira au jour de la ratification des présentes par la société CMP HOLDING et la société PIROUX INDUSTRIE.

Il est cependant expressément convenu que la société PIROUX INDUSTRIE aura à reprendre toutes les opérations actives et passives de la société CMP HOLDING, relatives à l'exploitation de la branche autonome d'activité apportée, au titre de la période comprise entre le 1er juillet 1997 et la date de réalisation définitive de l'apport.

CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

1. La société PIROUX INDUSTRIE prendra les biens apportés dans leur état actuel sans pouvoir réclamer aucune indemnité ni diminution à la société CMP HOLDING de ce chef.

2. Elle supportera et acquittera à compter du 1er juillet 1997 tous les impôts, taxes, primes et cotisations d'assurance et autres, ainsi que toutes les charges quelles qu'elles soient, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever la branche d'activité apportée.

3. Elle exécutera à compter du même jour tous les marchés, traités ou conventions relatifs à l'exploitation des biens apportés dans les droits et obligations desquels elle sera subrogée purement et simplement et notamment toutes les assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques.

   En outre, la société PIROUX INDUSTRIE poursuivra aux lieu et place de la société CMP HOLDING, à compter du 1er juillet 1997, l'exécution de contrats ci-après énumérés, relatifs à la location de matériels nécessaires à l'exploitation de la branche d'activité apportée, soit :

   - Un contrat souscrit auprès de PROCREDIT-PROBAIL pour :

     - Une poinçonneuse grignoteuse FINN POWER TP 2520 BIF2/21/AM.

   - Deux contrats souscrits auprès de UFB LOCABAIL pour :

     - Une machine de découpe par laser MAZAK STX 48 SUPERCHARGED,
     - Une machine de découpe par laser MAZAK STX 48 SUPERCHARGED.

4. Elle prendra à sa charge les contrats de travail actuellement en cours, concernant le personnel affecté à l'exploitation de la branche d'activité apportée, conformément aux dispositions de l'article L 122-12 du Code du travail, dont la liste est annexée aux présentes (Annexe numéro 2).

5. Elle se substituera aux obligations de la société apporteuse en ce qui concerne les droits des salariés affectés à l'activité transférée, quant à la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

DECLARATIONS

La société CMP HOLDING déclare par son représentant :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire et que, d'une façon générale, elle dispose de la pleine capacité pour la disposition de ses biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure de confiscation ou d'expropriation ;
- Que le fonds industriel apporté n'est grevé d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti ou autres sûretés ;
- Que tous documents comptables et financiers se rapportant à l'exploitation du fonds industriel seront à la disposition de la société PIROUX INDUSTRIE dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital devant rémunérer l'apport.

CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent traité d'apport partiel d'actif est consenti et accepté sous les conditions suspensives suivantes :

- Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CMP HOLDING approuve ladite convention et ses annexes ainsi que l'apport qui y est stipulé ;
- Qu'une décision extraordinaire de l'associé unique de la société PIROUX INDUSTRIE approuve ladite convention et ses annexes et décide d'augmenter le capital de la société dans les conditions stipulées aux présentes, après avoir reçu communication du rapport qui doit lui être fait sur la vérification et l'évaluation des apports et sur les modalités de l'apport partiel d'actif.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus le 31 décembre 1997 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

REALISATION DE L'APPORT

L'opération d'apport partiel d'actif deviendra définitive lors de la décision extraordinaire de l'associé unique de la société PIROUX INDUSTRIE qui, intervenant après l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CMP HOLDING approuvant l'apport, réalisera l'augmentation de capital et constatera la réalisation de l'opération.

DECLARATIONS FISCALES

I. - DISPOSITIONS GENERALES

La société CMP HOLDING et la société PIROUX INDUSTRIE s'obligent à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne la déclaration à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

La société CMP HOLDING et la société PIROUX INDUSTRIE relèvent toutes deux du régime fiscal des sociétés de capitaux.

II. - ENREGISTREMENT

Le représentant de la société CMP HOLDING précise que le présent apport partiel d'actif a pour un objet un ensemble d'éléments, tant corporels qu'incorporels, représentant un secteur complet d'activité susceptible d'une exploitation autonome. En conséquence, le présent apport partiel d'actif donnera seulement ouverture au droit fixe prévu aux articles 816 à 817 A du Code général des impôts.

III. - IMPOTS DIRECTS

L'apport prend effet à la date du 1er juillet 1997.

De ce fait, les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche apportée seront englobés dans le résultat imposable la société PIROUX INDUSTRIE.

Comme il est dit ci-dessus en matière d'enregistrement, le présent apport comprenant les éléments formant une branche complète et autonome d'activité, la société CMP HOLDING et la société PIROUX INDUSTRIE déclarent vouloir soumettre le présent apport partiel d'actif au régime résultant des dispositions de l'article 210-B du Code général des impôts.

En conséquence, la société PIROUX INDUSTRIE s'oblige à respecter les obligations et prescriptions suivantes :

- Elle prendra au passif de son bilan les provisions concernant les biens et droits apportés dont l'imposition a été différée.
- Elle sera substituée à la société CMP HOLDING pour la réintégration des plus values des biens apportés dont l'imposition a été différée chez cette dernière.
- Elle inscrira à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur fiscale qu'ils avaient dans les écritures de la société CMP HOLDING.
- Elle devra réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus values dégagées au titre de l'apport des biens amortissables, cette réintégration étant étalée dans les conditions prévues par la loi (CGI, art. 210-A s).
- Elle devra calculer les plus values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables à elle apportées, d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.
- Par ailleurs, la société PIROUX INDUSTRIE se déclare aux droits et obligations de la société CMP HOLDING en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à l'investissement patronal obligatoire dans la construction. Elle déclare notamment faire son affaire des investissements à réaliser au titre de la période de rétroactivité de l'apport partiel d'actif.
- Elle se déclare aux droits et obligations de la société CMP HOLDING en ce qui concerne la participation des salariés passés à son service.
- Au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue, la société PIROUX INDUSTRIE sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société CMP HOLDING.

De son côté, la société CMP HOLDING s'engage :

- A conserver pendant cinq ans les titres remis en contrepartie du présent apport ;
- A calculer ultérieurement les plus values de cessions afférentes à ces mêmes titres, par référence à la valeur que les biens apportés avaient du point de vue fiscal dans ses propres écritures.

La société CMP HOLDING et la société PIROUX INDUSTRIE s'engagent expressément :

- A joindre aux déclarations des sociétés apporteuse et bénéficiaire l'état du suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septiès du Code général des impôts ;

- A tenir le registre spécial du suivi des plus values sur éléments d'actif non amortissable prévu à l'article 54 septiès susvisé ;
- A procéder à toutes déclarations propres à bénéficier des régimes ci-avant exposés.

IV. - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les parties déclarent soumettre le présent apport aux règles définies par les instructions administratives du 18 février 1981 (3 D-81) et du 22 février 1990 (3 A-6-90).

La société PIROUX INDUSTRIE s'engage à vendre sous le régime de la TVA les valeurs d'exploitation reçues par elle en apport.

La société CMP HOLDING se réserve expressément la possibilité en tant que de besoin, de soumettre à la TVA le jour où le présent traité d'apport sera devenu définitif, tout ou partie des biens compris dans l'apport. Mention sera faite de cette taxe sur un document tenant lieu de facture, établi au nom de la société PIROUX INDUSTRIE qui réglera le montant de ladite taxe à la société CMP HOLDING.

A raison des immobilisations comprises dans l'apport et conformément aux dispositions de l'Instruction ministérielle du 22 février 1990, la société PIROUX INDUSTRIE s'engage à opérer les régularisations prévues aux articles 210 et suivants de l'annexe II du Code général des impôts, dans les mêmes conditions que la société CMP HOLDING aurait été tenue d'y procéder en l'absence d'apport. Elle fera part de cet engagement au Service des Impôts dont elle dépend, avec toutes justifications comptables.

DISPOSITIONS DIVERSES

I. - REGIME JURIDIQUE

Le présent apport partiel d'actif est placé d'un commun accord sous le régime juridique des scissions prévu par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

II. - FORMALITES

La société PIROUX INDUSTRIE remplira, dans les délais légaux, toutes les formalités légales de publicité et les dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

III. - DESISTEMENT

La société CMP HOLDING se désiste purement et simplement de tout droit de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société PIROUX INDUSTRIE aux termes du présent acte.

IV. - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société PIROUX INDUSTRIE, lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les contrats, archives, pièces et tous documents quelconques relatifs aux biens et droits apportés.

V. - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auquel donnera ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la société PIROUX INDUSTRIE .

VI. - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants de la société CMP HOLDING et de la société PIROUX INDUSTRIE, ès-qualités, élisent domicile au siège social respectif desdites sociétés.

Fait à TREFFORT CUISIAT,
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT, le vingt octobre

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

ANNEXE N° 1

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
205000	332	Logiciel X tape sauvegarde	Mémoire
205000	367	Logiciel X tape carte SCSI	Mémoire
205000	404	Traducteur MAZAK stx 48	23.974,26
205000	428	Progiciel adc tole	43.865,42
205000	429	Logiciel cao 3d sapex	176.885,15
205000	364	Logiciel de cfao tôlerie	Mémoire
		TOTAL COMPTE 205000	**244.724,83**
213500	297	Aménagement sanitaires W-C	27.061,16
213500	5	Maçonnerie DI CATALDO	50.635,53
213500	206	Cloison ordon. DI CATALDO	9.913,83
213500	218	Gazon + arbres BUARD	23.599,56
213500	219	Porte blindée méhode + chem.	7.808,93
213500	298	Stores vénitiens CHOMAZ	6.772,48
213500	338	Aménagement local maintenance	49.647,79
213500	405	Bardage + ossature métal	15.061,61
213500	406	Auvent central oxygène	4.465,37
213500	430	Portail 2 ventaux 3000 x 2000	6.643,31
213500	431	Quatre extracteurs de fumée	5.455,73
213500	432	Cloison séparation vestiaire	11.952,90
213500	433	Plate-forme béton + clôture	13.119,04
		TOTAL COMPTE 213500	**232.137,24**
215000	6	Coudeuse 401	Mémoire
215000	8	Poste semi-automatique JULLIEN	Mémoire
215000	9	Poste semi + torche JULLIEN	Mémoire
215000	10	Poinçonneuse CIMO	Mémoire
215000	12	Poste semi-automatique JULLIEN	Mémoire
215000	13	Unité de poinçonnage SUPRA	Mémoire
215000	15	Soudeuse j.a. machines out	Mémoire
215000	17	Presse plieuse COLLY	Mémoire
215000	18	Chariot élévateur MARTIN	Mémoire
215000	19	Rectifieuse j.a. machine	594,75
215000	20	Chariot élévateur TOYOTA	809,61
215000	21	Gerbeur électrique MARTIN	3.992,71
215000	22	Pont roulant SOMEC	10.535,96
215000	23	Pont roulant SOMEC	11.556,79
215000	25	Chaîne peinture mi WILSON DI	186.809,14
215000	26	Ventilateur JULLIEN	630,10
215000	27	Scie tronçonneuse j.a. machine	10.336,43
215000	29	Générateur dévidoir JULLIEN	Mémoire
215000	30	Balayeuse dimin JULLIEN	Mémoire
215000	31	Cabine poudrage WILSON	Mémoire
215000	33	Appareil pneumatique MARTIN	Mémoire
215000	35	Station de production WILSON	Mémoire

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

Annexe N° 1 - Immobilisations corporelles

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
215000	36	Perceuse ROY	Mémoire
215000	37	Extincteurs JULLIEN	Mémoire
215000	38	Poste soudure JULLIEN	Mémoire
215000	40	Tronçonneuse JULLIEN	Mémoire
215000	41	Outil. tract. + équip. advel JULLIEN	Mémoire
215000	42	Gerbeur électrique M. BELAYSOUD	Mémoire
215000	44	Perceuse colonne M. BELAYSOUD	Mémoire
215000	46	Compresseur JULLIEN	Mémoire
215000	47	Sécheur BELAIR	Mémoire
215000	48	Logiciel laser degomme boc	Mémoire
215000	49	Cisaille guillotine MARTIN BELAYSOUD	Mémoire
215000	50	Bascule MATHIEU	Mémoire
215000	51	Générateur JULLIEN	Mémoire
215000	53	Chariot élévateur TOYOTA MA	Mémoire
215000	54	Soudeuse type psp 200	Mémoire
215000	55	Pont roulant pmp 130e some	Mémoire
215000	56	Bloc depres pneumatique sapele	Mémoire
215000	57	Duo check + tno paint borer	Mémoire
215000	58	Autolaveuse dimin JULLIEN	Mémoire
215000	59	Pont roulant monop. SOMEC	Mémoire
215000	60	Colonne mesure JULLIEN	Mémoire
215000	61	Matériel italien CARIPLO	Mémoire
215000	62	Matériel italien CARIPLO	Mémoire
215000	63	Dix hip statistique SOUDEC	Mémoire
215000	64	Tridimensionnelle POLI FRANCE	Mémoire
215000	65	Ensemble. ac 1 mat. contr. FOTRAS	Mémoire
215000	66	Tête plieuse SAGITA	Mémoire
215000	67	Ensemble chauffage M. BELAYSOUD	37.290,24
215000	68	Brouillard salin 380 w ERICHSEN	Mémoire
215000	69	Divers matériel ERICHSEN	Mémoire
215000	70	Ensemble poudrage FOTRAS	Mémoire
215000	72	Gerbeur électrique M. BELAYSOUD	Mémoire
215000	73	Cabine contretypage ERICHSEN	Mémoire
215000	74	Bykotrack 4 points BYK CHE	Mémoire
215000	75	Découpeuse angle PIROUX MICHEL	Mémoire
215000	76	Gerbeur électrique M. BELAYSOUD	Mémoire
215000	77	Poste mig JULLIEN	Mémoire
215000	79	Poste mig JULLIEN	Mémoire
215000	80	Divers matériels PIROUX MICHEL	Mémoire
215000	82	Plieuse promeca 100 T BELLEVRET	Mémoire
215000	83	Plieuse promeca 25 T BELLEVRET	Mémoire
215000	84	Poinçonneuse rainer BELLEVRET	Mémoire
215000	85	Soudeuse par point BELLEVRET	Mémoire
215000	86	Pistolet peinture FOTRAS	Mémoire
215000	87	Ensemble outils billon GUICHON	Mémoire
215000	90	Outillage perceuse afl	Mémoire
215000	91	Outillage perceuse sms	Mémoire
215000	94	Outillage a trepan JULLIEN GUICHON	Mémoire
215000	95	Perceuse afl GUICHON	Mémoire
215000	96	Tronçonneuse sbs GUICHON	Mémoire
215000	97	Dispositif taraud GUICHON	Mémoire
215000	99	Fraiseuse hure simino GUICHON	Mémoire
215000	202	Pince à souder ARO	3.866,30

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

Annexe N° 1 - Immobilisations corporelles

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
215000	203	Ampèremètre TECNA SOUDEC	1.682,82
215000	204	Plieuse promeca TEYSSOUD	13.753,42
215000	205	Tendeur feuillard MARTIN BELAYSOUD	512,20
215000	211	Plieuse SAGITA RT 4	Mémoire
215000	212	Laser x 48 MAZAK	Mémoire
215000	214	Perceuse ATLAS COPCO	1.185,56
215000	220	Recyclage + prod e.d + chro	Mémoire
215000	222	Agrandissement chaîne peinture	Mémoire
215000	223	Agrandissement chaîne peinture	Mémoire
215000	224	Pince TECNA 380 Type 3307	29.988,91
215000	225	Gerbeur loc akiphaloc	14.031,78
215000	226	Ensemble de poudrage	550,48
215000	227	Robot de soudure	2.433,79
215000	229	Ensemble pistolet de poudrage	2.761,65
215000	230	Ensemble de soudage	8.474,38
215000	231	Ensemble de soudage	27.267,57
215000	232	Echange moteur chariot toy	6.195,22
215000	301	Générateur automatique	3.895,99
215000	302	Computest + batisol ernst	10.204,93
215000	303	Chariot occasion thermique	36.256,17
215000	304	Plieuse promecam 1250 x	41.685,48
215000	305	Poste souder sa cy 3600 var	3.535,25
215000	306	Visseuse ATLAS COPCO	531,67
215000	307	Presse plieuse hydraulique cnc	60.844,77
215000	309	Chariot élévateur latéral	24.164,38
215000	310	Cisaille guillotine hydraulique	70.865,32
215000	335	Transpalette électrique egvx	14.461,65
215000	336	Transpalette électrique egvx	14.461;65
215000	337	Transpalette électrique egvx	14.461,65
215000	348	Pistolet manuel tricolore	4.393,81
215000	349	Perceuse radiale 405 k 160	3.095,89
215000	350	Machine dégraissage métal	20.201,42
215000	351	Balayeuse aspirante à tract	5.611,51
215000	354	Bascule portable 30 kg / 10 g	727,66
215000	361	Poste souder s a cy 3600 var	3.547,29
215000	368	Benne basculante châssis	3.037,43
215000	369	Benne basculante châssis	3.037,43
215000	370	Benne basculante châssis	3.037,43
215000	371	Benne automatique châssis	3.211,55
215000	372	Benne surbaisse 2000 L.	4.088,38
215000	373	Poste de soudure	3.799,51
215000	374	Chariot élévateur occasion	99.479,81
215000	377	Poste soudure cy 4600	8.075,47
215000	378	Poste soudure cy 3600	4.900,16
215000	379	Boulonneuse ATLAS COPCO	3.943,24
215000	408	Karcher hds 895	9.111,68
215000	409	Positionneur soudure	4.452,20
215000	434	Stéréomicroscope hud sl	3.194,47
215000	435	Ponceuse metasrv 2000	6.738,74
215000	436	Réparation chariot TOYOTA	27.653,63
215000	437	Poste semi-automatique 205 tf	7.520,55
215000	438	Brillancemètre micro tr 1	12.159,45
215000	439	Table de contrôle	54.095,48

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

Annexe N° 1 - Immobilisations corporelles

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
215000	440	Poste soudure cy 4600	23.037,18
215000	441	Poste soudure cy 4600	23.037,18
215000	442	Poste soudure + dévidoir	48.252,23
215000	443	Poste soudure cy 4600	23.082,29
215000	444	Poste soudure cy 4600	23.538,07
		TOTAL COMPTE 215000	**1.110.689,86**
215001	252	Poste souder m 14 SOCOME	Mémoire
215001	253	Poste soudure m 14 SAFMAG	Mémoire
215001	254	Poste soudure tig SOCOME	Mémoire
215001	255	Poste souder tig MILLER	Mémoire
215001	256	Poste souder SOCOME mig	Mémoire
215001	257	Poste souder mb mig tm 300	Mémoire
215001	258	Poste souder mig SOCOME	Mémoire
215001	259	Poste souder mig SOCOME	Mémoire
215001	260	Sécheur d'air 15 bars	2.128,76
215001	261	Poste souder arc ancien mo	Mémoire
215001	262	Pont roulant double travers	12.222,46
215001	263	Poste souder mb 2000 mig	Mémoire
215001	264	Poste souder mb 300 mig	Mémoire
215001	265	Poste souder 200 mig	Mémoire
215001	266	Pont roulant lg 10 mètres	2.573,16
215001	267	Presse plieuse beydler	18.012,06
215001	268	Potence à révolution 360°	Mémoire
215001	269	Poste souder mb 200 mig	Mémoire
215001	270	Poste souder t 14d	Mémoire
215001	271	Poste souder tig SOCOME	Mémoire
215001	272	Poste souder m 14 mb 250	Mémoire
215001	273	Poste souder m 14 b 200	Mémoire
215001	274	Poste souder tig	Mémoire
215001	275	Poste à souder cefra tig	Mémoire
215001	276	Poste souder mig SOCOME	Mémoire
215001	277	Poste souder BETTERMAN	Mémoire
215001	278	Plieuse PROMECAM rg 50-20	3.216,44
215001	279	Plieuse PROMECAM r 203	3.216,44
215001	280	Compresseur KAESER as 35	4.503,02
215001	281	Fraise scie rga c 370 199	4.503,02
215001	282	Guillotine BOMBLE type 9 f	964,94
215001	283	Encocheuse angle variable	15.599,72
215001	284	Grignoteuse TRUMPF	1.608,22
215001	285	Poste souder SOCOME	643,28
215001	286	Compresseur KAESER as 35	2.251,50
215001	290	Chariot élévateur électrique euro 12 t 210	3.830,14
215001	291	Centre usinage tôle TRUMPF	149.375,34
215001	292	M4 sertisseur oléo 10 mi	3.564,72
215001	296	Soudeuse par point longuep	3.216,44
215001	311	Poste souder sa cy 3600	3.877,78
215001	312	Poste souder sa cy 3600	3.877,78
215001	313	Colonne mesure vd 600/800	9.764,02
215001	314	Meuleuse ha 120 rp 5 ml	1.221,35
215001	315	Ponceuse lv 36 st 12 13 hd	1.211,80
215001	339	Tool holders bi complet	11.344,86

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

Annexe N° 1 - Immobilisations corporelles

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
215001	340	Die carrier holder	4.325,46
215001	341	Mt 20 die cassette + mt 10	16.789,63
215001	342	Toll holder cl + die holder cl	11.050,18
215001	343	Outil spécial tour épaisse	1.819,57
215001	344	Tour épaisse adaptateur	2.254,62
215001	345	Tour épaisse adaptateur poi	7.178,72
215001	346	Tour épaisse porte outil	8.484,60
215001	347	Ponceuse lsv 36 st 12 13 hd	1.211,80
215001	352	Table élévatrice cx-8/800	5.225,44
215001	353	Transpalette électrique	17.748,39
215001	355	Poste souder cy 2600 varia.	2.352,51
215001	356	Débilitre 0.32l argon 011126	2.352,51
215001	357	Transpalette hp 20	1.167,19
215001	358	Transpalette hp 20	1.167,19
215001	359	Ponceuse pneumatique	639,59
215001	360	Ponceuse pneumatique	639,59
215001	380	Table élévatrice type cx 6/8	3.679,52
215001	381	Rectifieuse plane manuelle	20.587,68
215001	382	Poste de soudure s-a cy 2600	3.920,13
215001	383	Poste de soudure sa cy 2600	3.920,13
215001	410	Table élévatrice type cx 6/8	3.679,52
215001	445	Ponceuse pneumatique ra 12	2.246,42
215001	446	Poste cy 3600 varia	18.037,37
215001	447	Poinçonneuse geka puma 55	61.620,53
215001	448	Centrale de froid occasion	9.583,56
215001	449	Marbre 2500x1200x80	6.613,79
215001	450	Poste aerowave 300n kg	48.072,87
215001	451	Poste tp 2000 + kit + f3m + tor	26.756,36
		TOTAL COMPTE 215001	**555.852,12**
218100	106	Buard m	Mémoire
218100	107	Bat. BOUILLOUX	Mémoire
218100	108	Chauffage JULLIEN	Mémoire
218100	112	Branchement lyonnaise eaux	1.163,14
218100	113	Travaux divers EDF	6.714,13
218100	115	Citerne mazout MARTIN	4.482,25
218100	116	Zinguerie HARTZ	15.941,97
218100	119	Construction bureau GIACOM	12.137,78
218100	121	Tunnel traitement surface	Mémoire
218100	125	Fourn. + pose bureau CORON	Mémoire
218100	127	Aménagement parking BOUILLOUX	4.475,15
218100	128	Dalle ext citerne gaz laser	13.504,30
218100	129	Mur clôture BOUILLOUX	2.785,53
218100	130	Stand publicitaire DIDIER	Mémoire
218100	131	Electricité chauffage BORRON	30.563,81
218100	133	Aménagement toilette GIACO	3.066,52
218100	134	Local compresseur DI CATALDO	10.444,97
218100	135	Terrasse et parking + stockage	11.164,12
218100	136	Extension usine Ain tp	19.734,97
218100	137	Extension usine COLAS	68.907,43
218100	138	Extension usine DI CATALDO	25.229,15
218100	139	Aménagement usine Ain tp	4.845,41

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

Annexe N° 1 - Immobilisations corporelles

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
218100	140	Travaux faits par entreprise	15.016,44
218100	142	Plafond minabord CORTEGA	14.270,60
218100	143	Aménagement DI CATALDO	37.206,62
218100	144	Bureaux BORRON	30.012,10
218100	145	Platrerie peinture DI CHIMINO	Mémoire
218100	146	Sas entrée bureau direction	27.019,71
218100	147	Enseigne façade DIDIER	Mémoire
218100	148	Maçonnerie BOUILLOUX	27.504,29
218100	149	Aménagement bureaux stp	Mémoire
218100	150	Installation paillasse amilabo	Mémoire
218100	151	Aménagement bureaux BORRON	10.630,32
218100	152	Ventilation métallerie Ain	Mémoire
218100	153	Radiant aer cef	Mémoire
218100	154	Ensemble chauffage M. BELAYSOUD	Mémoire
218100	416	Travaux sur plate-forme	51.097,38
218100	453	Remise en état portail automatique	21.023,61
218100	454	Réseau atal dans soudure	77.282,19
		TOTAL COMPTE 218100	**546.223,89**
218101	393	Meuble WILMAR 12 tiroirs	1.896,66
		TOTAL COMPTE 218101	**1.896,66**
218200	233	Renault clio 1.9d (5480 TS 01)	20.900,06
218200	234	Renault express 37	21.832.60
218200	418	Renault clio st rc d	30.839,48
218200	455	Tracteur ae 385 ti	236.849,32
218200	456	Semi-remorque TRAILOR	157.884,62
		TOTAL COMPTE 218200	**468.306,08**
218201	156	Express diac	Mémoire
		TOTAL COMPTE 218201	**Mémoire**
218300	158	Un écran clavier	Mémoire
218300	162	Logiciel spécifique	Mémoire
218300	163	Table à dessin techni bureau	Mémoire
218300	165	Bureau ministre occasion	Mémoire
218300	166	Ordinateur défi système	Mémoire
218300	167	Lecteur micro-dégomme bo	Mémoire
218300	170	Onduleur amr	Mémoire
218300	171	Compaq 286 e 40mo defi	Mémoire
218300	173	Table nestler techni bureau	Mémoire
218300	175	Télécopieur jm bureautique	Mémoire
218300	178	Tireuse de plans jm bureautique	Mémoire
218300	180	Carte communication icd	Mémoire
218300	181	Micro deskpro 386/25	Mémoire
218300	182	Logiciel ediftp ge info servi	Mémoire
218300	183	Adaptateur + logiciel info 01	Mémoire
218300	184	Logiciel odtx25 marben	Mémoire
218300	185	Mobilier bureau techni bureau	Mémoire
218300	186	Mobilier bureau techni bureau	Mémoire

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

Annexe N° 1 - Immobilisations corporelles

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
218300	187	Mobilier narbure intégral	Mémoire
218300	188	Informatique 01	Mémoire
218300	189	Matériel sauvegarde informatique 01	Mémoire
218300	190	Ecran couleur informatique 01	Mémoire
218300	191	Micro ordinateur informatique 01	Mémoire
218300	192	Onduleur amr électronique	Mémoire
218300	194	Fourniture + pose appareil	Mémoire
218300	195	Dispatcheur infodev	Mémoire
218300	196	Micro ordinateur DELL	Mémoire
218300	208	Micro ordinateur DELL	Mémoire
218300	216	Micro po informatique	Mémoire
218300	235	Mobilier narbur centre équi	1.452,82
218300	236	Micro ordinateur IBM 2380	Mémoire
218300	237	Compaq prolinea 4/66 ht 525	685,20
218300	238	Ecran WYSE 120 (Consoles)	1.574,84
218300	239	Micro-compaq prolinea + écran	1.123,75
218300	240	Imprimante hp deskjet 560 c	311,64
218300	242	Micro compaq prolinea mt 4	8.489,71
218300	243	Imprimante lexmak IBM 2380	2.837,33
218300	299	Adjonction d'une carte jti	2.771,35
218300	316	Prolinea 3x3 450 modèle 270	956,12
218300	317	Prolinea 3x3 450 modèle 270	956,12
218300	318	Prolinea 3x3 450	1.037,84
218300	319	Prolinea 3x3 450	1.037,84
218300	320	Deskpro xe pentium 60	1.316,75
218300	321	Deskpro xe 560 pentium	1.432,28
218300	322	Prolinea 3x3 466 modèle 270	1.384,20
218300	323	Prolinea 3x3 466 modèle 270	1.384,20
218300	327	Streamer interlogiciel	1.276,92
218300	328	Micro compaq prolinea ht 4	1.387,96
218300	329	Micro compaq prolinea 4/33	818,98
218300	330	Ecran wyse 120	509,94
218300	331	Ecran wyse 120	509,94
218300	363	Imprimante lexmark 2381	504,82
218300	365	Compaq prosigna 500 5/120	5.678,75
218300	366	Ecran vga monochrome	3.781,73
218300	394	Photocopieur ft 4022	6.520,05
218300	395	H zen z-tar es 4/75 4/420	2.107,82
218300	397	H com prol 5/75e 8/930	2.406,36
218300	398	H com prol 5/75e 8/630	2.406,36
218300	399	H eps lq 1070	1.082,56
218300	421	Micro h com dk 2000 5/100	2.538,50
218300	422	Micro h com dk 2000 5/100	2.538,50
218300	423	Onduleur multi 10 ups	3.284,33
218300	424	Micro h cq d2000 5/100	4.248,09
218300	425	Micro h q d2000 5/100	4.248,09
218300	457	H cq d4000 5/133 16/1.6	7.321,45
218300	458	Imprimante hp deskjet	2.400,74
218300	459	Micro hcq d2000 5/133	5.509,47
218300	460	Micro + clavier + écran h cq	6.409,88
218300	461	Adjonction 2 batteries	27.909,34
218300	462	Micro h cq dk 2000	6.704,19
		TOTAL COMPTE 218300	**130.856,76**

Annexe N° 1 - Immobilisations corporelles

Compte	Numéro		Valeur reprise dans la nouvelle société
218301	245	Chaise cuir noir montant bois	Mémoire
218301	246	Fauteuil direction cuir noir	Mémoire
218301	247	Table bureau bois	Mémoire
218301	248	Bureau bois lamifié	Mémoire
218301	249	Télécopieur regma tc32	Mémoire
218301	250	Central téléphonique	Mémoire
218301	251	Fauteuil direction	Mémoire
218301	293	Photocopieur TOSHIBA	252,57
218301	294	Sapex 345sr + unité central	Mémoire
218301	325	Raccordement informatique	8.401,82
218301	326	Disque externe SCSI	3.998,53
218301	362	Télécopieur PANASONIC	1.570,09
218301	463	Forms printer 2390-003	2.322,32
218301	464	Onduleur micro 12 ups on	3.966,78
218301	465	Micro h cq dk 2000 5/133	6.556,99
218301	466	Imprim hp deskjet 870	2.523,36
218301	468	Micro 07/97 h cq dk 2000	6.874,99
218301	427	Central téléphonique ALCATEL	20.904,06
		TOTAL COMPTE 218301	**57.371,51**
218400	198	Armoire vestiaire M. BELAYSOUD	846,28
218400	199	Tables mégard BERTHET	Mémoire
218400	200	Modulaire exposition	Mémoire
		TOTAL COMPTE 218400	**846,28**
218411	244	Climatiseur	Mémoire
		TOTAL COMPTE 218411	**Mémoire**

APPORT PARTIEL D'ACTIF
Par la S.A. CMP HOLDING
A la S.A.R.L. PIROUX INDUSTRIE

ANNEXE 2

LISTE DU PERSONNEL

ADAM Daniel
AGON J-Daniel
ALLEZAIX Alexis
BALABANIAN née BOYADJAN Hasmig
BANCILLON Pascal
BARRON Marc
BENSERIR Mohamed
BERJALI Djamil
BEUF J-Luc
BOCHATON Franck
BODEVIN Hervé
BOIVIN Xavier
BOURREAU Frédéric
BRANCHE Pascal
BREVET Christophe
BRUNET Xavier
CAILLAT Jérôme
CARON Yves
CERVANTES Michel
CHANEL Denis
CHEVAT Hervé
CHEVREUL Richard
CHOSSAT Geoffray
CHOUNLAMOUNTRY Keopathana
COLAS Jérôme
COMTE Pascal
COMTET Patrick
CRETIN Yannick
CURT Laurent
DARNAND J-Emmanuel
DEBIAS née TISSOT Geneviève
DEMARQUE Yves
DHOMMEE J-Paul
DI MAIO David
DONGUY Virginie
DUMOND Joël
DUPONT Patrick
EL GHAFFOULI Laaziz
ENNOURI Radouane
FELSCHERENKO Michel
FLOUR Christophe
GAILLARD Yves
GALIS Mehmet
GALIS Selahattin
GALIS Ugur

GATHERON Franck
GEOFFRAY Stéphane
GILLET Yannick
GILLOT J-Pierre
GIORIA J-Claude
GIRARD René
GIRAUDET Eddy
GRANDJEAN Frédéric
GRANDY J-Pierre
GROFFOD J-Marc
GUICHON Christophe
GUILLEMOD Gilbert
GUILLERMIN Hervé
HADJOUTI DIRACHE Ali
ICIK Saban
JARJAVAL Philippe
JOLY Christophe
KANCEL Raymond-Edouard
KARADAS Cengiz
KARKAB Mohamed
LACROIX Emmanuel
LACROIX Guy
LADYGA Miroslaw
LAGSIR Mohammed
LEANG Hay
LEFEVRE Yves
LEONARD Jean-David
LETHENET Yvan
LIBERTI Jean-Marc
LOUIS Hervé
LYONNAIS François
MACON Frédéric
MAILLOT Denis
MAISON Benjamin
MAITREPIERRE Dominique
MALINOWSKI Cyrille
MALPON Pierre
MARILLER Francis
MARQUIS Marc
MARTIN Stéphane
MARTINS Casimir
MEJRI Mustapha
MELIH Rachid
MERMOUD Julien
MICHUT Régis

MILLOT J-Marie
MOIRAUD J-Michel
MOLLARD Alain
MONDUEL Georges
MONTAGNE Julien
MORATILLE Cyrille
NARIN Michel
PERRET Michel
PICARD Christophe
PION Martial
PION Michel
POBEL Bérenger
POBEL née ROBIN Danielle
QARFADI Mohssine
RAFFIN Christophe
RAMEL Philippe
RAY Fabien
REGNAUD Sylvain
RIBEIRO Anrique
RICHE Stéphane
RICHETIN Jean-Yves
RISS Stéphane
ROBIN Philippe
RUDE Gérald
SALMAN Mustafa
SEURRE Philippe
SOARES Francisco
SOLTANI Ouzjani
SORRET Philippe
SUBTIL Philippe
TANNET Ludovic
THOMAS née LAPIERRE Corinne
TRONTIN Guy
UGURLU Baris
VAUTHEY Claude
VERBIESE Benoit
VULLIN Grégory
WIEL Olivier
YILMAZ Ilhan
YOUNES Mohamed-Ali
ZARZAR Mostapha